

Offres exclusives aux membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement :

Vos Avantages IRIS incluent :

- 150\$¹ sur chaque paire de lunettes de prescriptions (la valeur totale des lentilles incluant le traitement doit être de 250 \$ et plus).
- 50 \$² sur les lunettes solaires (sans prescription, d'une valeur de 100 \$ et plus).
- 50 \$³ sur les lentilles cornéennes (applicable à l'achat d'un forfait annuel).
- 500\$⁴ pour une correction de la vision par chirurgie.

- Applicable également aux membres de votre famille.
- Aucune restriction en ce qui concerne le nombre de lunettes achetées par année.
- Ces avantages s'ajoutent à votre assurance collective.

Pour bénéficier de vos avantages vous devez vous inscrire sur iris.ca/avantages

- ❖ À la question : « *Sélectionnez votre organisation pour débiter votre inscription* », vous devez choisir « **FSE – Fédération des syndicats de l'enseignement** ».

Notez que les certificats seront envoyés par courriel immédiatement après l'inscription. Les offres doivent être **préalablement imprimées** pour être présentées chez les détaillants IRIS lors des achats. Vous devrez également présenter votre carte de membre du Syndicat.

¹ La remise instantanée de 150 \$ n'est pas applicable sur les lunettes de sécurité, sur les forfaits lunettes COOL et sur les lunettes solaires RKS. Cette remise instantanée ne peut être combinée avec une autre remise instantanée, carte IRIS ou certificat IRIS. Limite d'une remise instantanée IRIS par transaction.

² Limite d'un Avantage IRIS de 50 \$ par transaction. Cet Avantage IRIS de 50 \$ ne peut être combiné à aucune autre offre IRIS ou Carte IRIS.

³ Limite d'un Avantage IRIS Soleil de 50 \$ par transaction. Cet Avantage IRIS Soleil de 50 \$ n'est pas applicable sur les lunettes de sécurité, les forfaits COOL enfants et sur les lunettes solaires RKS enfants. Ce certificat ne s'applique pas à l'achat de produits PRN.

⁴ Limite d'un Avantage IRIS de 500 \$ par personne. L'Avantage IRIS de 500 \$ doit être présenté lors du paiement de la chirurgie. Les chirurgies sont réalisées par des ophtalmologistes à notre clinique d'ophtalmologie IRIS de Laval (QC). Le chirurgien se réserve le droit de refuser toutes chirurgies réfractives ou toutes autres interventions à tout candidat s'il le juge à propos, sans autre compensation pour le candidat.